



Association pour le Bateau « Genève »

Demande d'adhésion

Association pour le
Bateau « Genève »
Rue du Simplon 5-7
1207 Genève

Les données en gras sont obligatoires

Prénom: _____ **Nom:** _____

Adresse: _____

NPA / Localité _____

(Pays): _____

Téléphone _____ Téléphone

mobile: _____ privé: _____

Année de naissance: _____ Profession : _____

Adresse _____

email: _____

Par la présente je souhaite devenir membre de l'**Association pour le Bateau « Genève »** et adhérer à l'ensemble de ses buts tels qu'inscrits dans les statuts.

Je m'engage également à payer la cotisation annuelle, celle-ci s'élevant à 25 francs suisses pour l'année 2010.

Le statut de membre est régi entre autre par les articles suivants des statuts de l'association:

Art. 6 Admission

- Pour être admis en qualité de membre, le membre doit annoncer son intention par écrit au Comité et s'acquitter du montant de la cotisation minimale ou en être dispensé conformément à l'art. 22 des statuts.
- Le Comité décide de l'admission des membres. Sa décision n'est pas sujette à recours.

Art. 7 Démission et exclusion

- Les membres peuvent quitter l'Association pour la fin de l'exercice en cours sur simple avis donné au Comité.
- Les membres d'honneurs peuvent quitter l'Association en tout temps sur simple avis donné au Comité.
- Le Comité peut exclure un membre pour des motifs qui lui sont propres, notamment si celui-ci n'a pas payé ses cotisations pendant deux exercices, ou s'il a porté atteinte aux intérêts ou aux buts de l'Association. Le Comité décide de l'exclusion, après avoir respecté le droit d'être entendu du membre concerné. Celui-ci peut recourir par écrit auprès de l'Assemblée générale contre l'exclusion prononcée par le Comité dans un délai de trente jours dès la notification de la décision.

Lieu et date: _____ **Signature:** _____

L'adhésion au statut de membre, sauf avis contraire du comité, est valide dès réception de la présente et du paiement de la cotisation sur le CCP 12-11482-9, IBAN: CH0709000000120114829 motif: « cotisation membre 2010 ».